



## Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, 2<sup>ème</sup> étage, local 309 Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040

Télécopieur: (418) 525-0740

Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Rappel historique pour ne pas tourner en rond

6 décembre 2004

# «Back to the future» - 1 :

**Les problèmes ne sont pas nouveaux. La conscience de l'urgence  
reliée à ces problèmes non plus.**

*Journal Le Devoir, Éditorial du vendredi le 7 mars 1969.*

«Dans cette pléthore de besoins prioritaires auxquels le gouvernement québécois fait face, en est-il un qui soit à ce point urgent et aigu qu'il faille, dans l'immédiat, y abandonner tous les autres, tant que justice élémentaire n'aura pas été faite ?

[...] Il est cependant certains faits qui tombent sous les sens, et qui ne sauraient tromper personne. Parmi ces faits, mentionnons ceux qu'ont abondamment illustrés les cas individuels versés au dossier depuis quelques jours :

1. Les montants actuels des allocations d'assistance, pour la plupart des catégories de citoyens intéressés, sont tout à fait insuffisants en face des coûts actuels ;
2. Les lois actuelles ne tiennent pas compte de certains besoins pourtant essentiels auxquels doivent faire face les indigents ;
3. Les normes présentement en vigueur en ce qui touche les revenus d'appoint et la vérification de l'état d'indigence, entraînent des tracasseries administratives et des décisions souvent arbitraires qui sont source d'injustice pour les pauvres et qui ne peuvent qu'inciter ceux-ci à la colère et à la révolte.

Devant ces faits, [...] nous observons, ces jours-ci, à Montréal, un phénomène inusité : l'alliance et des pauvres et des travailleurs sociaux professionnels. [...]

Rien de tout cela ne règle cependant le problème des assistés sociaux. Ceux-ci souffrent injustement. Leur misère a trop duré. Il faut absolument que le gouvernement s'occupe d'eux sans tarder. Telle est, pour le Québec, la première, la plus urgente, la plus grave des priorités.»

*Claude Ryan, «La première, la plus grave des priorités».*

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée nationale

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous rappelle son objection à l'adoption du projet de loi 57 pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale.

Le Collectif n'a pas arrêté de répéter, cet automne, que ce projet de loi retournerait le Québec 40 ans en arrière en matière d'aide sociale. Ne trouvez-vous pas que les problèmes que nous dénonçons aujourd'hui ressemblent beaucoup à ceux qui étaient dénoncés en 1969, avant la première loi d'aide sociale ?

Il est possible d'arrêter de tourner en rond dans l'histoire. Vous pouvez agir.

Il est urgent :

1. de retirer le projet de loi 57 ;
2. d'indexer pleinement toutes les prestations d'aide sociale dès janvier 2005, et d'assurer cette indexation d'année en année, hors d'atteinte de la discrétion politique ;
3. de mettre en place un régime de sécurité du revenu couvrant les besoins essentiels sur une base de droit, sans égard à l'aptitude présumée au travail.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

